

BON DE COMMANDE COMPOSTEUR INDIVIDUEL 2024



À retourner à la Communauté de Communes du Gâtinais - 6 rue Danton, 89690 CHÉROY



Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Souhaite acquérir un composteur individuel en bois en kit d'une contenance de 400 L avec bio-seau au prix de 40,00€* (participation de la CCGB incluse - tarif d'achat au fournisseur 79,00€.)

Vous pouvez acquérir un 2^e composteur pour une valeur de 79,00€

Vous avez deux options pour récupérer votre composteur (sélectionnez en cochant la case) :

Vous pouvez venir le chercher à la mairie de votre commune (il est assez petit pour tenir dans le coffre d'une voiture).

Vous pouvez le récupérer lors de l'une de nos journées de distribution groupée qui ont lieu au printemps ou à l'automne.

Ne pas joindre de règlement au bon de commande. Une facture vous sera adressée ultérieurement.

Veuillez cocher la case si vous souhaitez recevoir par mail des informations sur la prévention des déchets

Signature :

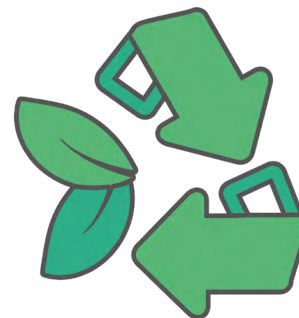
Date :

Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène. Une fermentation s'opère : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost : produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, très utile au jardin. Le compostage, c'est aussi un quart de déchets en moins dans le bac marron, alors pour commencer sans tarder voici un certain nombre de règles à ne jamais oublier.



Les 4 règles d'or du compostage

- 1) Diversifier les apports entre matières « brunes » (ou carbonées telles que le broyat de branches) et « vertes » (ou azotées comme les épluchures de fruits et légumes) ;
- 2) Mélanger pour aérer afin d'améliorer la décomposition ;
- 3) Vérifier l'humidité pour que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide grâce au test du poing : si lorsque vous serrez une poignée de compost dans votre main du jus s'écoule, votre compost est trop humide, si au contraire il se délite quand vous ouvrez votre poing il est trop sec ;
- 4) Fragmenter les déchets afin que leur taille ne dépasse jamais 10 cm.



Pour plus de conseils pratiques, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes : <https://bit.ly/CCGB-compost>